

Coupe de Laveissière

Comité AUVERGNE

Samedi 21 Janvier 2023

Préambule : Les dirigeants du ski club, eu égard au retard hivernal de la saison, ont la volonté de maintenir une épreuve inscrite au calendrier régional pour les U10 et U12, dès que les conditions d'enneigement annoncées permettent de tenir une course dans de bonnes conditions de pleine sécurité.

RÈGLEMENT

Article 1 : Le ski Club du Lioran organise avec le concours de la Station du Lioran, une épreuve de Géant en 2 manches pour les U10 et U12. Les conditions d'enneigement et/météo peuvent contraindre à réduire l'épreuve à une seule manche.

Article 2 : Au regard du temps court qui fera suite aux chutes de neiges annoncées pour le début de semaine 03 de janvier, rendant la tenue de la course possible. Soit l'épreuve pourra être tenue sur le stade des Gardes qui doit être équipée en filet B la veille de la course, soit l'épreuve sera organisée sur la piste du Bois de Verrière, plus facile à sécuriser dans le peu de temps restant de la fin de semaine pour les bénévoles du club. La seconde option rendra la course promotionnelle.

Article 3 : Cette épreuve est ouverte à tous les U10 et U12 licenciés FFS.

Article 4 : Le règlement sera celui de la FFS et les concurrents affiliés à la FFS devront avoir leur licence en règle. Casque de protection « tête entière » et dorsale obligatoires. En dehors du temps des deux temps de descentes chronométrées, les concurrents sont dans l'obligation de rester dans l'espace dédié à la course.

Article 5 : Les inscriptions des compétiteurs doivent parvenir avant le **jeudi 19/01/23 à 19h00**, ainsi que la liste des personnes accompagnants les compétiteurs. Seules les personnes présentes sur cette liste seront autorisées à pénétrer sur l'espace dédié à la course. **Toutes les personnes autorisées à pénétrer seront équipées d'un brassard de couleur de reconnaissance et de fonction .**

Inscription en ligne au comité et/ou patrice.mathis@wanadoo.fr

Article 6 : Compétiteurs et accompagnants s'engagent par leur participation à n'avoir été affecté d'aucun signe clinique évocateur d'une affection COVID ou Grippale, dans les 48h précédant le déplacement sur la course.

Article 7 :

- **Frais d'inscription :** 5€ par coureur U10 et U12. Tout coureur tiré au sort sera facturé au club d'appartenance. La recette des inscriptions de course sera reversée au téléthon
- Tout dossard non rendu à l'issue de la course sera facturé 30 € au club du coureur concerné.
- Un contrôleur par club aux conditions de l'article 4. A défaut l'inscription passera à 15€ par coureur pour le club en défaut.
- Forfaits et dossards seront donnés nominatif au bas de l'espace dédié à la course. Les forfaits sont à restituer à l'issue de l'épreuve par le chef d'équipe de chaque club. Les forfaits manquant seront facturés aux clubs ne ayant pas restitués. **Les clubs devront s'acquitter de leurs dettes antérieures pour l'obtention de leurs forfaits du jour.**

Article 8: Les conditions d'accès aux remontées mécaniques pour organisation de compétition par le ski club s'imposent à l'organisation de l'épreuve du 21 janvier 2023.

A savoir :

La SAEM rendra accessible la remontée Mécanique desservant la piste recevant l'épreuve dans les conditions suivantes :

- Gratuité des forfaits nécessaires au nombre de participants remis au ski club pour distribution et gestion. Tout forfait distribué devra être restitué.
- Sont seuls destinataire de ces forfaits les compétiteurs, les entraîneurs et les bénévoles nécessaires à l'organisation de la course et l'observance des règlements de la FFS.
- Les forfaits pour les entraîneurs seront donnés par équipe au ratio de 2 par club. 3 lorsque l'effectif du club engagé sur la course est supérieur à 15 compétiteurs
- L'organisation d'épreuve impliquant le ski club comme organisateur, impliquera une mise en sécurité de la piste, ainsi qu'une protection sanitaire des aires de départ et d'arrivée de l'épreuve. Une enceinte autre que l'habituelle aire d'arrivée devra être mise en place pour que tout contact entre, compétiteurs, entraîneurs, bénévoles, organisateurs et public étranger à la course ne puisse avoir lieu.

La décision de faisabilité et tenue de l'épreuve sera de la concertation du chef de piste (Jean Jacques BELMOND) et du DT (Audrey GOULESQUE) le vendredi 20 à 17h00

PROGRAMME : GEANT en deux manches.

Comité de course le vendredi 20 /01/2022 à 18 h à La Choulou. La liste de départ et dossards mis en ligne sur le site comité à 20h par le DT. Forfaits, dossards donnés au pied de la piste des Gardes le lendemain à partir de 08h45.

Reconnaissance à vitesse réduite le long du tracé, **dossard apparent.**

<u>Horaire Géant :</u>	Reconnaissance	09 h 15
	Fermeture de la piste	09 h 45
	Départ de la 1^{ère} manche	10 h 00
	Départ de la 2^{ème} manche	11 h 30

Remise des prix dans l'aire d'arrivée, une demi-heure après la fin du quart d'heure de réclamation.

Cette épreuve comptera pour l'attribution points du trophée Cantal Shop par équipe pour les catégories U10 et U12

Toute inscription équivaut à une acceptation pure et simple du présent règlement, de celui de la FFS, et des conditions imposées la station. Le ski club du Lioran, adressent ses remerciements à la direction de la station du Lioran pour sa bienveillance à l'égard du ski de compétition Auvergnat.

